

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Nitrate d'ammonium HD  
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119490981-27-0012  
Nom de la substance : Nitrate d'ammonium  
No.-CE : 229-347-8

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication, Formulation, Utilisation en tant qu'intermédiaire, Adjuvant de fabrication

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : LAT Nitrogen Austria GmbH  
St. Peter-Strasse 25, 4021 Linz, Autriche  
Téléphone: +43 732 6915-0

Adresse électronique : [sds@lat-nitrogen.com](mailto:sds@lat-nitrogen.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070 245 245 Centre Antipoisons (24h)  
+44 (0) 1235 239 670 (NCEC Carechem 24)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie 3 H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : Nitrate d'ammonium

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

No.-CE : 229-347-8

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8	>= 99,8	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.  
Demander conseil à un médecin.  
Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Contact avec les yeux:  
Irritation
- Troubles digestifs  
L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de météoglobine dont la concentration élevée entraîne une cyanose.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Poudre sèche  
Halons  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Ne pas étouffer avec de la vapeur ou du sable.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète  
Des vapeurs toxiques peuvent se dégager.  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Ammoniac

Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il est contaminé par des matières incompatibles.  
Voir chapitre 10.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.  
Contacter les autorités locales compétentes.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.  
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Tenir écarté des matériaux incompatibles.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
N'utiliser que du matériel propre.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Restreindre la taille des tas (conformément à la réglementation locale) et laisser au moins un mètre de distance autour des tas de produits ensachés. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 32 °C. Éviter de stocker en plein air.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1      Date de révision: 21.11.2024      Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

age : Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.  
Tenir écarté des matériaux incompatibles.  
Voir chapitre 10.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Plastiques, Acier inoxydable, Aluminium  
Matière non-appropriée: Cuivre, Zinc

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Eau douce	16 mg/l
	Eau de mer	15,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	77,7 mg/kg
	Sédiment marin	77,2 mg/kg
	Installation de traitement des eaux résiduaires	16,9 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Avant tous travaux par point chaud et matériaux chauds sur des contenants et appareils ayant contenu du produit, les traces de produits doivent être éliminées par un lavage efficace à l'eau.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité (EN 166)

Protection des mains  
Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : >= 480 min  
Épaisseur du gant : >= 0,11 mm

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

374 qui en dérive.

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.  
Protection respiratoire : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

Protection respiratoire conforme à EN 143.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : prills
- Couleur : incolore, jaune pâle
- Odeur : inodore
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point de fusion : 169 °C
- Point/intervalle d'ébullition : Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
- Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible
- Point d'éclair : Non applicable, (inorganique)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

---

Température de décomposition : 210 °C  
Se décompose par chauffage.

pH : 5,0 - 6,5 (20 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : 1.870 g/l

Pression de vapeur : non déterminé

Densité relative : 1,72

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : 940 kg/m<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : 1 - 3,15 mm  
> 90 %

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
les tests ONU de séries 1 et 2

Propriétés comburantes : Peut aggraver un incendie; comburant.

Auto-inflammation : ne s'enflamme pas

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 80,04 g/mol

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1  
Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des variations thermiques répétées au-dessus et au-dessous de 32°C peuvent entraîner des changements dans la structure cristalline, ce qui peut entraîner une perte de résistance mécanique pouvant aller jusqu'à la dégranulation du produit dans la zone exposée.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.  
Libère des gaz nitreux au contact des acides forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Se décompose par chauffage.  
Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter :  
Matières organiques  
Des matières combustibles  
Agents réducteurs  
Acides forts et bases fortes  
Poudres métalliques  
Cuivre  
Alliage de cuivre  
Chlorates  
Chromates  
Nitrites  
soufre  
permanganates

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie:  
Oxydes d'azote (NOx)

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.950 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

née Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Espèce : Souris  
Méthode : OCDE Ligne directrice 429  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Substance d'essai : Nitrate d'ammonium et de calcium  
Remarques : Références croisées

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium  
Remarques: Références croisées

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE Ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium  
Remarques: Références croisées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE Ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
Substance d'essai: Nitrate de potassium  
Remarques: Références croisées

### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée de l'activité : 104 Sem.  
: 1.820 mg/kg p.c./jour  
Résultat : Pas d'augmentation des tumeurs observée  
Substance d'essai : Nitrate de sodium  
Remarques : Références croisées

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'un traitement unique: 28 jr  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 920 mg/kg p.c./jour  
Symptômes: Aucune anomalie fœtale.  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: Aucune réaction secondaire.  
Remarques: Références croisées

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité à dose répétée

#### Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : >= 1.500 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 28 jr  
Méthode : OCDE Ligne directrice 422  
Substance d'essai : Nitrate de potassium  
Remarques : Références croisées

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : > 1 mg/m<sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Voie d'application : Inhalation  
Durée d'exposition : 28 jr  
Méthode : OCDE Ligne directrice 412  
Substance d'essai : Nitrate d'ammonium

### Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

##### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 346 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Court terme  
Remarques: Eau douce

CL50 (Hexagrammos otakii): 10.359 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Court terme  
Substance d'essai: Nitrate de sodium  
Remarques: Eau de mer  
Références croisées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 340 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Court terme  
Substance d'essai: nitrate de calcium  
Remarques: Eau douce  
Références croisées

CL50 (Portunus pelagicus (Étrille bleue)): 496 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Court terme  
Substance d'essai: Nitrate de potassium  
Remarques: Eau de mer  
Références croisées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1      Date de révision: 21.11.2024      Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): > 1.048 mg/l  
Durée d'exposition: 10 jr  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Substance d'essai: Nitrate de potassium  
Remarques: Eau de mer  
Références croisées
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 88,4 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Gobiocypris rarus (goujon rare)  
Substance d'essai: Nitrate de potassium  
Remarques: Eau douce  
Références croisées
- NOEC: 279,2 mg/l  
Durée d'exposition: 42 jr  
Espèce: Psetta maxima  
Substance d'essai: Nitrate de sodium  
Remarques: Eau de mer  
Références croisées
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1.585,4 mg/l  
Point final: Taux de fécondité  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Substance d'essai: Nitrate de sodium  
Remarques: Eau douce  
Références croisées
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 180 min  
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées  
Substance d'essai: Nitrate de sodium  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Eau douce  
Références croisées

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

- Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

- Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

Mobilité : Milieu: Eau  
Remarques: complètement soluble

Milieu: Sol  
Remarques: (NO<sub>3</sub>-), On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Milieu: Sol  
Remarques: (NH<sub>4</sub>+), Après libération, est absorbé par le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts.  
Un important déversement accidentel peut causer des impacts environnementaux tels que l'eutrophisation d'eaux de surface closes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.  
Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts.  
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Code Européen de déchets:  
06 10 02\* (déchets contenant des substances dangereuses)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Emballages contaminés : En accord avec les réglementations locales et nationales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** : UN 1942  
**RID** : UN 1942  
**IMDG** : UN 1942

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : NITRATE D'AMMONIUM  
**RID** : NITRATE D'AMMONIUM  
**IMDG** : AMMONIUM NITRATE

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 5.1	
<b>RID</b>	: 5.1	
<b>IMDG</b>	: 5.1	

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : O2  
Numéro d'identification du danger : 50  
Étiquettes : 5.1  
Code de restriction en tunnels : (E)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : O2  
Numéro d'identification du danger : 50  
Étiquettes : 5.1

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 5.1  
EmS Code : F-H, S-Q

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Renseignement spécial n'est pas nécessaire.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 58: nitrate d'ammonium

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. nitrate d'ammonium (ANNEXE I)

Please see [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisisand-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisisand-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf)

[list\\_of\\_competent\\_authorities\\_and\\_national\\_contact\\_points\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisisand-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Catégorie		Quantité 1	Quantité 2
3	Nitrate d'ammonium: qualité technique	350 t	2.500 t

P8	LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS	50 t	200 t
----	--------------------------------	------	-------

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs. Formation régulière de tous les employés impliqués dans le transport de matières dangereuses (conformément au chapitre 1.3 de l'ADR).

Point de contact : LAT Nitrogen, Group Product Stewardship

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Chemical Safety Report, Ammonium Nitrate. FARM REACH Consortium, 2023

### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Cependant, nous ne garantissons ni n'assumons aucune responsabilité de quelque nature que ce soit quant à l'exactitude et au caractère complet de cette information.

**Par la présente, nous ne nous engageons ni ne donnons aucune garantie de qualité marchande de nos produits ni de caractère adapté à un usage spécifique.**

**Il relève de la responsabilité du client d'inspecter et de tester nos produits afin de s'assurer lui-même du caractère adapté des produits à l'usage spécifique du client. Le client est responsable de l'usage, du traitement et de la manipulation appropriés, sûrs et légaux des produits.**

L'information contenue dans le présent document se rapporte exclusivement à nos produits lorsque ces derniers ne sont pas utilisés conjointement avec d'autres produits tiers. Aucune responsabilité ne peut être acceptée, plus particulièrement au regard de l'usage de nos produits conjointement avec d'autres matériaux ou substances.

BE / FR

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

---

## Annexe: Scénarios d'exposition

### Table des Matières

Numéro	Titre
--------	-------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

### ES1: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges

#### 1.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Formulation ou reconditionnement, Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges; Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1).; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a).; Explosifs (PC11).; Engrais (PC12).; Produits de traitement de surface des métaux (PC14).; Auxiliaires de transformation tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation (PC20).; Produits de lavage et de nettoyage (PC35).; Produits chimiques de traitement de l'eau (PC37).
---------------------------------	---

Environnement		
CS1	Formulation dans un mélange - pas de station d'épuration	ERC2
CS2	Formulation dans un mélange - station d'épuration	ERC2
CS3	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	ERC3
Travailleur		
CS4	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges, Mesures générales	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15, PROC28

#### 1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange - pas de station d'épuration (ERC2)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité journalière par site	: 2470 tonnes/jour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

Quantité annuelle par site	: 900000 tonnes/année
Jours d'émissions	: 365
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: aucun(e)
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>	
Traitement des déchets	: Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 1.000.000 m <sup>3</sup> /d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10

### 1.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange - station d'épuration (ERC2)

<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)</b>	
Quantité journalière par site	: 10 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 2000 tonnes/année
Jours d'émissions	: 200
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m <sup>3</sup> /d
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m <sup>3</sup> /d

### 1.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulations dans les matériaux (ERC3)

<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)</b>	
Quantité journalière par site	: 15 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 3000 tonnes/année

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

Jours d'émissions	: 200
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	: 2.000 m <sup>3</sup> /d
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m <sup>3</sup> /d

### 1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges, Mesures générales

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

(PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes

(PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

(PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

/ Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (solide) (PROC28)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièrément
<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale non Cutané - efficacité minimale de 0 %	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Inhalation - efficacité minimale de 0 %
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail: avancé
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.
Protection respiratoire non
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

### 1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange - pas de station d'épuration (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	6.170 kg / jour	Facteur estimé de libération
Air	268,8 kg / jour	données mesurées
Sol	0,01 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	11,87 mg/l (EUSES v2.1)	0,742
Sédiment d'eau douce	57,70 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,743
Eau de mer	1,234 mg/l (EUSES v2.1)	0,078
Sédiment marin	5,995 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,078
Station d'épuration des eaux usées	0 mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

### 1.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange - station d'épuration (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	25 kg / jour	Facteur estimé de libération
Air	250 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0,01 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	7,521 mg/l (EUSES v2.1)	0,47
Sédiment d'eau douce	36,54 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,47
Eau de mer	0,742 mg/l (EUSES v2.1)	0,047
Sédiment marin	3,607 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,047
Station d'épuration des eaux usées	12,5 mg/l (EUSES v2.1)	0,74

### 1.3.3. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulations dans les matériaux (ERC3)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	30 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	4.500 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0,1 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	7,771 mg/l (EUSES v2.1)	0,486
Sédiment d'eau douce	37,75 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,486
Eau de mer	0,767 mg/l (EUSES v2.1)	0,048
Sédiment marin	3,729 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,048
Station d'épuration des eaux	15 mg/l (EUSES v2.1)	0,888

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

usées		
-------	--	--

**1.3.4. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (solide) (PROC28)**

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

### 1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

### ES2: Utilisation en tant qu'intermédiaire

#### 2.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation sur sites industriels, Utilisation en tant qu'intermédiaire; Intermédiaire (PC19).
---------------------------------	--

Environnement		
CS1	Utilisation d'un intermédiaire - pas de station d'épuration, Utilisation industrielle	ERC6a
CS2	Utilisation d'un intermédiaire - station d'épuration, Utilisation industrielle	ERC6a
Travailleur		
CS3	Utilisation en tant qu'intermédiaire, Mesures générales	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15

#### 2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un intermédiaire - pas de station d'épuration (ERC6a)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité journalière par site	: 4,1 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 1500 tonnes/année
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: aucun(e)
Effluent de SEEU	: 2.000 m <sup>3</sup> /d

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023

Date de la première version publiée:  
09.04.2015

<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>	
Traitement des déchets	: Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m <sup>3</sup> /d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10

### 2.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un intermédiaire - station d'épuration (ERC6a)

<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)</b>	
Quantité journalière par site	: 1,5 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 300 tonnes/année
Jours d'émissions	: 200
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	: 2.000 m <sup>3</sup> /d
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>	
Traitement des déchets	: Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m <sup>3</sup> /d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10

### 2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant qu'intermédiaire, Mesures générales

**Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition con-**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

trôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièremment Liquide
<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale	non
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail: avancé	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.	
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.	
Protection respiratoire	non
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: <= 40 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

### 2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un intermédiaire - pas de station d'épuration (ERC6a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	82 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	205 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	4,1 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	10,37 mg/l (EUSES v2.1)	0,648
Sédiment d'eau douce	50,39 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,649
Eau de mer	1,027 mg/l (EUSES v2.1)	0,065
Sédiment marin	4,992 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,065
Station d'épuration des eaux usées	0 mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01

#### 2.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un intermédiaire - station d'épuration (ERC6a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	30 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	75 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	1,5 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	7,771 mg/l (EUSES v2.1)	0,486
Sédiment d'eau douce	37,75 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,486

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Eau de mer	0,767 mg/l (EUSES v2.1)	0,048
Sédiment marin	3,729 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,048
Station d'épuration des eaux usées	15 mg/l (EUSES v2.1)	0,888

**2.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)**

### Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.  
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

### 2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

### ES3: Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

#### 3.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation sur sites industriels, Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article); Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1).; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a).; Explosifs (PC11).; Produits de traitement de surface des métaux (PC14).; Fluides pour le travail des métaux (PC25).; Produits chimiques de traitement de l'eau (PC37).
---------------------------------	---

Environnement		
CS1	Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) - pas de station d'épuration, Utilisation industrielle	ERC6b
CS2	Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) - station d'épuration, Utilisation industrielle	ERC6b
Travailleur		
CS3	Aide au processus de réaction, Mesures générales	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15

#### 3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) - pas de station d'épuration (ERC6b)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)
--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

Quantité journalière par site	: 3,7 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 1350 tonnes/année
Jours d'émissions	: 365
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: aucun(e)
Effluent de SEEU	: 2.000 m <sup>3</sup> /d
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>	
Traitement des déchets	: Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m <sup>3</sup> /d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10

### 3.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) - station d'épuration (ERC6b)

<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)</b>	
Quantité journalière par site	: 0,5 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 100 tonnes/année
Jours d'émissions	: 200
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	: 2.000 m <sup>3</sup> /d
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>	
Traitement des déchets	: Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m³/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10

### 3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Aide au processus de réaction, Mesures générales

**Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièremment Liquide
<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale non	
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail: avancé	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.	
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Protection respiratoire non	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: <= 40 °C

### 3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

**3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) - pas de station d'épuration (ERC6b)**

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	185 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	3,7 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0,925 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	15,52 mg/l (EUSES v2.1)	0,97
Sédiment d'eau douce	75,41 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,971
Eau de mer	1,542 mg/l (EUSES v2.1)	0,097
Sédiment marin	7,494 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,097
Station d'épuration des eaux usées	0 mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01

**3.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) - station d'épuration (ERC6b)**

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	25 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023

Date de la première version publiée:  
09.04.2015

Air	0,5 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0,125 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	7,521 mg/l (EUSES v2.1)	0,47
Sédiment d'eau douce	36,54 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,47
Eau de mer	0,742 mg/l (EUSES v2.1)	0,047
Sédiment marin	3,607 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,047
Station d'épuration des eaux usées	12,5 mg/l (EUSES v2.1)	0,74

**3.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)**

### Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.  
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

### 3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

**ES4: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur), Professionnel**

### 4.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels, Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur); Explosifs (PC11).; Engrais (PC12).; Produits chimiques de traitement de l'eau (PC37).
---------------------------------	--

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Professionnel	ERC8b
CS2	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur), Professionnel	ERC8e
Travailleur		
CS3	Aide au processus de réaction, Mesures générales	PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC15, PROC19

### 4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

**4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8b)**

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité journalière pour des utilisations	: 0,000825 tonnes/jour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

tions à large dispersion	
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>	
Traitement des déchets	: Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

### 4.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8e)

<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)</b>	
Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	: 0,000825 tonnes/jour
<b>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées</b>	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>	
Traitement des déchets	: Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

### 4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Aide au processus de réaction, Mesures générales

**Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pulvérisation non industrielle (PROC11) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)**

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièremement Liquide
<b>Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)</b>	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale non	
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.	
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.	
Protection respiratoire non	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: <= 40 °C

### 4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8b)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,017 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	0,1 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	6,272 mg/l (EUSES v2.1)	0,392
Sédiment d'eau douce	30,47 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,392
Eau de mer	0,617 mg/l (EUSES v2.1)	0,039
Sédiment marin	3 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,039
Station d'épuration des eaux usées	0,00825 mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01

### 4.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8e)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,017 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	0,1 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	1 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	6,272 mg/l (EUSES v2.1)	0,392
Sédiment d'eau douce	30,47 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,392
Eau de mer	0,617 mg/l (EUSES v2.1)	0,039
Sédiment marin	3 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,039
Station d'épuration des eaux usées	0,00825 mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01

4.3.3. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mé-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version  
10.1

Date de révision:  
21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée:  
09.04.2015

**lance dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pulvérisation non industrielle (PROC11) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)**

### Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.  
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

#### 4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

**ES5: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur), Consommateur**

### 5.1. Section titre

<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation par les consommateurs, Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur); Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1).; Divers (PC0).; Produits pyrotechniques. (UCN S50200).; Produits spéciaux, pyrotechniques et/ou allumettes..
---------------------------------	---

Environnement		
CS1	Aide au processus de réaction, Utilisation par les consommateurs	ERC8b, ERC8e
Consommateur		
CS2	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur), Produits pyrotechniques.	PC0, UCN S50200,
CS3	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur), Adhésifs, produits d'étanchéité	PC1

### 5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

**5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8b) / Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8e)**

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité journalière pour des utilisations à large dispersion	: 0,055 kg / jour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

### Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets : Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

**5.2.2. Contrôle de l'exposition du consommateur: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur), Produits pyrotechniques.**

**Autres (PC0) / Produits pyrotechniques. (UCN S50200) / Produits spéciaux, pyrotechniques et/ou allumettes. ()**

### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Solide, fort empoussièremment

**5.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur), Adhésifs, produits d'étanchéité Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)**

### Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Solide, fort empoussièremment

## 5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

**5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8b) / Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8e)**

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0,001 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	0,1 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Nitrate d'ammonium HD

Version 10.1 Date de révision: 21.11.2024

Date de dernière parution: 21.12.2023  
Date de la première version publiée: 09.04.2015

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	1,782 mg/l (EUSES v2.1)	0,111
Sédiment d'eau douce	8,66 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,111
Eau de mer	0,176 mg/l (EUSES v2.1)	0,011
Sédiment marin	0,853 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,011
Station d'épuration des eaux usées	0 mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01

### 5.3.2. Exposition des consommateurs : Autres (PC0) / Produits pyrotechniques. (UCN S50200) / Produits spéciaux, pyrotechniques et/ou allumettes. ()

#### Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.  
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.  
L'étiquetage du produit doit contenir des instructions pour minimiser l'exposition (par exemple se laver les mains après utilisation, ...). Requis uniquement lorsque le mélange est classé comme irritant pour les yeux.

### 5.3.3. Exposition des consommateurs : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

#### Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.  
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.  
L'étiquetage du produit doit contenir des instructions pour minimiser l'exposition (par exemple se laver les mains après utilisation, ...). Requis uniquement lorsque le mélange est classé comme irritant pour les yeux.

### 5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.